

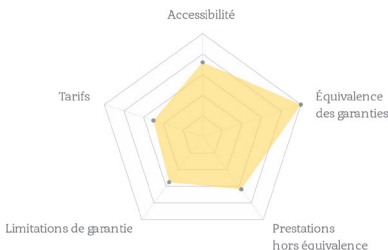
Assureur : HARMONIE MUTUELLE

HARMONIE MUTUELLE HARMONIE ASSURANCE EMPRUNTEUR



Type
de contrat :

Contrat Alternatif



FORMULES ANALYSÉES

DÉCÈS/PTIA	DÉCÈS/PTIA/ITT/IPT/IPP	DÉCÈS/PTIA/ITT/IPT/IPP + MNO
✓	✓	✓

ACCESSIBILITÉ



LIMITES D'ÂGE

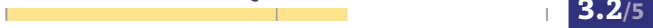
- Décès : 84 ans à la souscription et 90 ans en fin de garantie
- PTIA : 66 ans à la souscription et 70 ans en fin de garantie
- ITT/IPT/IPP : 66 ans à la souscription et 70 ans en fin de garantie

ÉQUIVALENCE DES GARANTIES



	BANQUE X	BANQUE Y	BANQUE Z
Profil 1	✓	✓	✓
Profil 2	✓	✓	✓

PRESTATIONS (HORS ÉQUIVALENCE)



INCAPACITÉ

- Délai de franchise minimum : 30 jours
- Exonération des cotisations : Oui
- Couverture du mi-temps thérapeutique : Prise en charge de 50 % du montant assuré pendant 180 jours

INVALIDITÉ

- Application d'une franchise : Non
- Type de prestations versées : Capital restant dû ou échéances
- Montant versé en cas d'IPP :
 - Simulation N° 1 : 500 €
 - Simulation N° 2 : 545,45 €
 - Simulation N° 3 : 969,69 €

LIMITATIONS DE GARANTIES



EXCLUSIONS SPORTIVES

- Présence d'exclusions sportives autres que les sports aériens et ceux nécessitant un engin à moteur : Oui

TARIFS 2019



- Maintien des tarifs en cas de changement des habitudes de vie de l'assuré : Non

EXEMPLE DE TARIFS	DÉCÈS/PTIA	DÉCÈS/PTIA/ITT/IPT/IPP	DÉCÈS/PTIA/ITT/IPT/IPP + MNO
Profil 1 - Cadre non fumeur	€	€	€
Profil 2 - Non cadre fumeur	€€€€€	€€€€	€€€€

L'ANALYSE DE NOS EXPERTS

+ Ce produit au parcours 100 % digital inclut des formalités médicales peu contraignantes (absence d'examen médical obligatoire pour les assurés de moins de 46 ans en dessous de 500 001 € de capitaux souscrits) et des limites d'âge étendues. L'offre répond favorablement à tous les critères d'équivalence des garanties sur les différents établissements bancaires testés. Enfin, la prise en charge de l'invalidité est l'une des plus performantes de notre comparatif : évaluation de la garantie au regard de la seule profession de l'assuré; versement de l'IPP au choix de l'assuré en échéances ou en capital restant dû; indemnisation versée en cas d'IPP conséquente sur chacune de nos simulations de prise en charge.

- Un délai de franchise minimum de 90 jours est appliqué sur les affections psychiatriques et dorsales en cas de rachat de ces dernières.